

RÉUNION DU 17 JUIN 2021

Le dix-sept juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le quatorze juin deux mille vingt-et-un, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Étaient présents : THÉO Philippe ; DEFFONTAINES Gérard ; DAOLIO Gilbert ; KLOPP Christophe ; SCHMIDT Laurence ; THILLOY Jean-François ; DARRAS Marie-Christine ; BOYENVAL Philippe ; DHORNE Dominique ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BRISSY Emmanuelle ; TATTEBAUT Michel ; BUDYNEK Stéphanie ;

Absente excusée : DUBREUCQ Marie-Claire (pouvoir donné à D. HESDIN).

Secrétaire de séance : Gilbert DAOLIO

Compte rendu affiché le : 24 juin 2021.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 15 AVRIL 2021.

☞ Comptes rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II – ADHÉSION DE LA COMMUNE DE SALOUËL À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville de Salouël a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 28 mai 2021, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion de la ville de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

III – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 POUR L'ISOLATION, LE DÉSAMIANTAGE ET LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA CUISINE ET DES TOILETTES DE LA SALLE DE CLASSE PRÉFABRIQUÉE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'isolation, de désamiantage et de réfection de la toiture de la cuisine et des toilettes de la salle de classe préfabriquée ainsi que son isolation sous plafond, pour un montant estimé à 32 964.75€ HT soit 39 557.70€ TTC correspondant au diagnostic COCON 80.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la D.E.T.R. (rénovation sur les équipements scolaires de l'enseignement maternel et primaire existants) et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État D.E.T.R. : 35% soit11 537.66€

- Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA 6 592.95€).....28 020.04€

Fonds propres :28 020.04€.

Pour extrait conforme, le Maire qui atteste le non-commencement de l'opération et s'engage à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

V – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS À L'OCCUPATION DES SOLS DES COMMUNES D'AMIENS MÉTROPOLE.

La loi ALUR, Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové publiée le 20 février 2014 a mis fin à la mise à disposition des services de l'État pour instruire les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols aux communes faisant partie d'une Communauté d'Agglomération de plus de 10 000 habitants. Cette disposition entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2015. Elle concerne toutes les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme et qui en ont la compétence.

C'est pourquoi, dans un souci d'économie d'échelle, la création d'un service commun mutualisé a été validée lors de la séance du Conseil d'Amiens Métropole du 05 février 2015 et il avait été proposé aux communes qui le souhaitaient une mise à disposition par voie de convention de la Direction Urbanisme Réglementaire.

Par délibération n°2015/20 en date du 17 avril 2015, la commune d'Hébécourt a décidé de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service commun mutualisé. Les conventions d'une durée de 6 ans arrivent à leur terme au 30 juin 2021.

Le Conseil d'Amiens Métropole dans sa séance du 29 avril 2021 a décidé de reconduire ces conventions pour une durée de 6 ans.

Afin de poursuivre cette mission, il est proposé de renouveler cette convention.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R423-15-b, L422-1 ;

Vu la délibération du Conseil d'Amiens Métropole du 29 avril 2021 ;

Le Conseil Municipal,

1/ approuve le projet de convention ci-annexé ;

2/ autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

3/ charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente convention.

VI - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire donne les explications suivantes :

Il est apparu une erreur dans le budget primitif 2021 : en investissement, le compte de dépenses 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » ne peut coexister avec le compte de recettes 001.

De plus, le CCAS ayant demandé une subvention complémentaire, il y a lieu d'augmenter le compte 657362 de 300€ et d'abonder le compte de dépenses du préfabriqué de 1 000€ pour se rapprocher de la décision prise pour la demande de DETR.

Monsieur le Maire propose donc les mouvements suivants :

Fonctionnement :

FD 60621 - Combustibles :..... - 300.00€

FD 657362 - CCAS :..... + 300.00€

Investissement :

ID 001 - Solde exécution invt reporté :..... - 4 080.35€

ID 213318-138 Commerce du village : + 4 080.35€

ID 21311-140 École-préfabriqué : +1 000.00€

ID 213318-138 Commerce du village : -1 000.00€

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ces mouvements de crédits.

XII - INFORMATIONS DU BUREAU.

1/ Dominique HESDIN :

*** Occupation de l'aire de jeux dans la cour de l'école maternelle**

Le voisinage de la cour de l'école s'est plaint auprès de lui des nuisances sonores que causent les groupes de jeunes enfants et adolescents qui viennent jouer à longueur de temps au basket et autres jeux de ballons avec musique et cris dans la cour de l'école.

Monsieur le Maire a interdit l'accès à cette cour après 19h00 en semaine et les samedi et dimanche après-midi en attendant d'en parler au Conseil Municipal tout en déplorant n'avoir aucun terrain à disposition en dehors de l'agglomération pour les jeunes du village.

La cour de l'école est également le seul lieu où se trouve un toboggan pour les jeunes familles. Le phénomène a peut-être été accentué par la situation sanitaire ; les jeunes ados du village n'ayant plus d'activités extrascolaires ...

M. le Maire voulait alerter le Conseil Municipal et demande que soit envisagée une solution.

M. THILLOY propose de mettre un terrain multisport près de la salle communale le long de la rue de Rumigny.

M. DHORNE indique que c'était l'idée première mais étant donné le coût d'une telle structure, il n'est pas possible à la commune d'en installer une sans aide financière.

De plus, le voisinage n'apprécierait peut-être pas également au vu des plaintes déjà enregistrées suite à l'utilisation des buts de foot et à la location de la salle communale.

* M. le Maire a reçu M. GEST, Président d'Amiens Métropole le 26 avril 2021 :

Ont été évoquées les questions suivantes :

- le remplacement des ampoules incandescentes sur la RD1001 (voie d'intérêt communautaire) par des LEDS à basse consommation. Cette opération est programmée sur la ville d'Amiens depuis peu et va être étudiée pour la RD1001 par les services compétents.

- la sécurisation des berges de la mare. Les travaux devaient être effectués en septembre, il apparaît qu'ils sont programmés pour le 21 juin. La rue de Plachy devrait être barrée ou sinon mise en alternance.

- l'insécurité des riverains sortant de chez eux sur la RD1001 notamment due aux arbres et au stationnement des véhicules (aménagement urbains réalisés par les services d'Amiens Métropole sans prise en compte des spécificités de la commune).

Un essai de feux tricolores dits intelligents (avec radar de contrôle de la vitesse et allumage des feux en cas de vitesse excessive) va être réalisé par Amiens Métropole afin de permettre des coupures dans le trafic routier et une vitesse moindre.

- la piste cyclable entre Dury et Hébecourt est actée dans les programmes d'investissement d'Amiens Métropole notamment le Plan Vélo. Le coût des travaux est estimé à 972 000€ HT pour les deux communes. Amiens Métropole pilote le dossier et est en recherche de financements. Actuellement le Conseil Départemental abonderait à hauteur de 100 000€ pour Hébecourt. Il restera naturellement un fonds de concours à régler par la commune. Reste à savoir à quel montant ?

* Réunion le 26/04/2021 pour le commerce avec un architecte du CAUE et la FDE80 :

M. le Maire est en attente de la fiche conseil promise par l'architecte du CAUE.

Il apparaît que la FDE était mécontente du diagnostic effectué et en a demandé un nouveau ce qui bloque la production du document du CAUE.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Hébecourt n'a pas été tirée au sort cette année.

Chaussée Brunehaut :

Des trous se sont de nouveaux creusés suite au passage des véhicules. La Colas va reprendre l'émulsion.

Route du Poisson des 24/25/26 septembre aura bien lieu :

Le passage des équipages est prévu sur Hébecourt le 25 à partir de 23h00.

Ils viendront de Saveuse par Pont de Metz, Salouël, Saleux, Vers sur Selle et la VC9 (chemin du cimetière) pour repartir vers Essertaux via la Chaussée Brunehaut.

Au vu de la dangerosité de la RD1001 empruntée sur toute la longueur du village, Monsieur le Maire a contacté la préfecture pour demander sa fermeture le temps du passage des équipages.

Une déviation sera mise en place après avis du département.

Point sur le Pacte Financier et le PPI avec les maires de la métropole :

Il serait question de la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (D.S.C.).

M. le Maire a fait valoir qu'Hébecourt n'avait pas le bus de ville, ni d'entreprises et pas d'équipements métropolitains et que ces critères devaient être retenus dans les calculs.

Il n'y aurait pas d'impact négatif pour Hébecourt.

Les décisions prises seront exposées en septembre pour une délibération des communes membres à prendre avant le 31/12/2021.

Personnel communal

M. le Maire signale que la commune n'a pas eu de personnel d'entretien pendant plus d'un mois et remercie M. DEFFONTAINES d'avoir pallié ce manque durant tout ce temps.

Merci également aux quelques personnes qui ont tondu ou aidé à l'entretien du village.

Élections des 20 et 27 juin prochains

M. le Maire demande qui sera présent pour effectuer le dépouillement après 18h00 aux élections régionales et départementales. Huit personnes minimum seront nécessaires.

Il donne également rendez-vous aux bénévoles samedi à 10h00 pour l'installation des bureaux de vote à la salle.

Agrandissement du dortoir de l'école maternelle

Le dortoir doit être agrandi pour permettre aux petits (toujours plus nombreux) de faire la sieste dans de bonnes conditions.

Faut-il faire intervenir une entreprise ou faire appel aux bonnes volontés ?

A priori, des personnes bénévoles se sont fait connaître pour réaliser ce cloisonnage et également monter la clôture le long du chemin de l'école.

Réception de la population pour recréer le lien et échanger.

Comme la liste s'y était engagée, M. le Maire propose de recevoir les hébécois le vendredi 02 juillet pour échanger avec la population et recréer du lien social. Si les conditions sanitaires le permettent.

Il profite de cette question pour signaler au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes d'Hébecourt, lors de son Assemblée Générale du 11 juin 2021, a décidé d'organiser la fête des voisins le samedi soir de la Fête du Village soit le 18 septembre et proposé à la municipalité de le rejoindre en organisant la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants.

2/ Gérard DEFFONTAINES

- demande si BDL va reprendre les trottoirs de la rue de Plachy une fois le lotissement le Clos de Blimont terminé. Il faudra y veiller.

- remonte une observation qui lui a été faite : le village est sale !

M. l'adjoint demande instamment que chacun nettoie son trottoir devant chez lui ce qui permettrait au personnel communal de pouvoir se consacrer davantage autres espaces publics. Il demande également que les trottoirs enherbés soient tondu par les riverains.

- signale que le chemin entre la Chevauchée et la Chaussée Brunehaut prend forme.

- remercie les conseillers municipaux qui ont aidé à l'entretien au plus fort des absences des employés communaux.

3/ Philippe THEO

- signale que la commission information a planché sur le Colporteur qui ne devrait pas tarder à sortir.

XIII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Stéphanie BUDYNEK remercie deux voisins qui tondent régulièrement les espaces publics de la résidence Hermès et ont réparé une marche du tertre.

Elle souhaite mettre les rosiers restant de la salle (reste 3 suite vol) à l'entrée de la Chevauchée et remarque que les plants des entrées de village poussent bien, reste à mettre les cailloux blancs.

Mme BUDYNEK signale que le SISCO va recruter du personnel pour la garderie.

2/ Philippe BOYENVAL signale qu'un don du sang est organisé au golf de Salouël le samedi qui suit.

3/Stéphane VAN DE MOORTELE remarque qu'il est préférable d'encourager et remercier les personnes qui aident spontanément.

Il signale un problème d'écoulement des eaux pluviales de la RD1001 dans sa propriété du fait de sa surévaluation en 2003 et les années précédentes.

4/ Michel TATTEBAUT signale que les chardons sont en cours de floraison et qu'il y en a beaucoup sur le territoire communal.

5/ Jean-François THILLOY demande que soit passé le message : il reportera à chaque adresse trouvée, l'ensemble des dépôts autour des points d'apport volontaire.

Il a déjà redéposé 1m3 de cartons et gravats divers.

Séance levée à 22h25.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire Pouvoir donné à D. HESDIN	THÉO Philippe	DEFFONTAINES Gérard	DAOLIO Gilbert
KLOPP Christophe	SCHMIDT Laurence	THILLOY Jean-François	DARRAS Marie-Christine	BOYENVAL Philippe
DHORNE Dominique	VAN DE MOORTELE Stéphane	BRISSY Emmanuelle	TATTEBAUT Michel	BUDYNEK Stéphanie